nom prénom

adresse

tel

mail

CGI

Mr Benoit FROMENT

Directeur des ressources Humaines

10-12 Cr Michelet

92800 Puteaux

*Lettre recommandée avec avis de réception*

Objet : régularisation de mes droits à congés

Monsieur,

Par une série d’arrêts du 13 septembre 2023 (pourvois 22-14.043), la Cour de cassation a mis en conformité de droit national avec le droit de l’Union afin de garantir une meilleure effectivité des droits des salarié.es à leurs congés payés.

Il résulte des articles L. 3141-1 et L. 1225-55 du code du travail, interprétés à la lumière de la directive 2010/18/UE du Conseil du 8 mars 2010 portant application de l'accord-cadre révisé sur le congé parental, que lorsque le salarié s'est trouvé dans l'impossibilité de prendre ses congés payés annuels au cours de l'année de référence en raison de l'exercice de son droit au congé parental, les congés payés acquis à la date du début du congé parental doivent être reportés après la date de reprise du travail.

Ces jurisprudences, qui ont un effet rétroactif, s’appliquent tant aux congés payés légaux qu’aux congés conventionnels.

Au regard de ma situation, je suis amené.e à solliciter la régularisation de mes droits à congés.

En effet, (expliquez votre situation : dates congés parentaux, congés perdus car non reportés …)

Aussi, je vous sollicite afin que mes droits à congés inhérents aux périodes soient régularisés pour que je puisse en bénéficier.

En vous remerciant par avance, je vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de ma considération respectueuse.

Signature

Nom Prénom

Pièces :

Bulletins de salaires correspondants aux périodes citées (optionnel)

Extrait de PSR RH afin de montrer que l’acquisition de congé avant votre départ pour congé parental n’a pas été reporté à la reprise du travail après ce même congé